

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

ière Session, 6e Parlement, 21 Victoria, 1858.

BILL.

Acte pour incorporer l'Académie d'Iberville.

Reçu et lu la première fois, mardi 4 mai 1858.

Seconde lecture, lundi, 10 mai 1858.

M. LABERGE.

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

Acte pour incorporer l'Académie d'Iberville.

ATTENDU que plusieurs citoyens de la paroisse de St. Athanase, dans le comté d'Iberville, ont demandé par pétition à la législature de cette province, dans l'intérêt de l'éducation dans leur localité, à être incorporés sous le nom de "L'Académie d'Iberville," et qu'il est convenable d'accéder à leur demande, à ces causes, sa majesté, etc., décrète ce qui suit :

Preamble.

I. Philéas Verchères de Boucherville, Olivier Reeves, Alexandre Dufresne, David Ménard, Jacques H. Aubertin et Pierre Régner, et toutes autres personnes qui pourront, en vertu de cet acte, les remplacer ou leur être adjointes, seront et sont par le présent constitués en un corps politique et incorporé sous le nom de "L'Académie d'Iberville," et pourront comme tels, acquérir à quelque titre que ce soit, pour eux et leurs successeurs, pour les besoins et les fins de la dite académie, des immeubles ou des rentes constituées en argent dans cette province, n'excédant pas la valeur annuelle claire de six cents livres courant, et les vendre et aliéner, et en acquérir d'autres pour les fins de cet acte. Ils établiront pour l'administration et la régie de l'académie, tels règlements, non contraires à la loi, qu'ils jugeront convenables, pourvoyant en même temps à leur changement ou révocation, et auront en général tous les pouvoirs nécessaires à une corporation pour les fins de cet acte.

Erigée en corps politique.

Ses pouvoirs.

II. Tous les revenus de cette corporation, de quelque source qu'ils proviennent, seront exclusivement consacrés au soutien de l'académie et au bien de l'éducation et à nul autre objet.

Emploi des revenus.

III. Les membres de la corporation pourront, selon qu'il y sera pourvu par leurs règlements, nommer une ou plusieurs personnes comme procureurs ou préposés aux affaires de la corporation, et en administrer les biens, et leur accorder une rémunération comme tels. Ils pourront aussi choisir et rémunérer certaines personnes pour l'enseignement, et leur confier l'enseignement, aux conditions et en la manière qu'ils jugeront à propos.

La corporation nommera ses officiers, instituteurs, etc.

IV. Les membres de la corporation pourront s'entendre avec les commissaires d'écoles de leur municipalité scolaire pour réunir l'école élémentaire avec l'académie, et les commissaires sont autorisés à cet effet par le présent acte.

Union de l'école à l'académie.

V. Les personnes nommées plus haut seront tenues d'agir comme membres de la dite corporation pendant cinq années, à compter du

Durée de charge des directeurs.

